

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce
de NEUFCHATEAU,
le 05 FEV. 2009
jour de sa réception.
Le Greffier Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/02/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0444.810.722
Dénomination
 (en entier) : **ARELIMMO**
 Forme juridique : SOCIETE ANONYME
 Siège : Rue Joseph Calozet 11
 6870 Awenne
Objet de l'acte : Transfert du siège social

***PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 26 JANVIER 2009.***

Le lundi 26 janvier 2009, le Conseil d'Administration de la société anonyme
« ARELIMMO » s'est réuni au siège social à 6870 AWENNE.

Sont présents, les administrateurs dont les noms suivent:

- la Sca Cofinpar, représentée par son gérant la Sprl Cofinpar, représentée par son gérant statutaire, Monsieur Raymond CALOZET,
- Madame Laurence CALOZET

Monsieur CALOZET préside la réunion et rappelle l'ordre du jour comportant :

- Transfert du siège social

Tous les administrateurs en fonction étant présents, le Conseil est valablement constitué pour délibérer de sur son ordre du jour.

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social à l'adresse suivante :

Chaussée de Liège 205
B 5100 JAMBES

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 09 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Déposé en même temps : PV du Conseil d'Administration du 26 janvier 2009

L. CALOZET
Administrateur

COFINPAR SCA
Administrateur